



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## programmes

Question écrite n° 32438

### Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des centres de formation de musiciens intervenant à l'école (CFMI). Alors que le projet de loi pour la refondation de l'école de la République vient d'être voté et que l'action des 5 000 musiciens intervenant à l'école (dumistes) est unanimement reconnue, tant par les employeurs que sont les élus des collectivités locales, que par les responsables des ministères de l'éducation nationale et de la culture auxquels il faut ajouter les professeurs des écoles et les parents d'élèves ; il lui demande comment le Gouvernement envisage-t-il de préserver et renforcer les lieux de formation que sont les CFMI et de s'appuyer sur les artistes, musiciens professionnels, qui en sont issus, pour atteindre l'ambition de réussite scolaire pour tous, inscrite dans cette nouvelle loi ? Par ailleurs, la coopération interministérielle a permis d'inscrire dans la durée les missions de formation artistique, supérieure et professionnelle des CFMI dont les pays mesurent les bénéfices aujourd'hui et qui présente un modèle unique à l'échelle de l'Europe. Or l'élan de cette coopération s'est perdu et fragilise les CFMI, c'est pourquoi il lui demande comment le Gouvernement compte réactiver la coopération interministérielle indispensable pour un vrai développement de l'éducation artistique et culturelle et quels moyens il compte mettre en oeuvre pour préserver et renforcer l'éducation culturelle et artistique de nos écoles.

### Texte de la réponse

C'est en 1984 que les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ont affiché une volonté commune de développer l'éducation artistique au sein du système scolaire, incitant la création de « centres de formation de musiciens intervenants en milieu scolaire » (CFMI). Neuf centres ont ainsi vu le jour, revêtant des formes juridiques diverses, mais tous rattachés à une université. Depuis trente ans, ils forment des artistes, musiciens professionnels, pour que les enfants pratiquent la musique à l'école primaire dans une démarche de projet avec les professeurs des écoles. Ce sont ainsi près de 5000 musiciens qui oeuvrent aujourd'hui auprès des enfants, majoritairement en tant qu'assistants principaux d'enseignement artistique au sein des collectivités territoriales. Le ministère en charge de la culture, qui a fait de l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge une de ses priorités, est pleinement conscient du rôle des musiciens intervenants dans ce domaine ; leur action pourra d'ailleurs prendre une nouvelle dimension dans le cadre du projet de loi pour la refondation de l'École de la République. Il est donc très attaché à ce que le soutien apporté par l'État aux CFMI soit pérennisé et à ce que ces structures soient confortées. Dans cette perspective, il sera proposé aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche d'organiser avec le ministère en charge de la culture une coordination interministérielle dès la rentrée 2013. La première démarche de cette coordination pourrait être le lancement d'une étude sur la formation et le parcours des musiciens intervenants, dans le cadre de la mise en place des nouveaux horaires à l'école primaire et des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Abad](#)

**Circonscription** : Ain (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 32438

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [16 juillet 2013](#), page 7349

**Réponse publiée au JO le** : [13 août 2013](#), page 8698